



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 16 JUIN 2015

Etaient présents : Monsieur MALAVIEILLE Patrick, Maire
Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, SANZ Line, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

FERNANDEZ Martine	à	PEREZ Joseph
BEDJAOUI Aziza	à	MONTENEZ Karine
ANDRE-MARTIN Colette	à	BOUX Ludovic
SANZ Line	à	JOUVE Rosemonde

Monsieur le Maire met à l'ordre du jour le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015.

**Pas d'observation
Adopté l'unanimité**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire adresse ses condoléances à Madame SANZ Line pour le décès de sa maman. Il salue la présence de deux stagiaires Mesdemoiselles ANDRE Laure et FOLCHER Pauline.

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Monsieur BOUX pour son élection au bureau national de l'U.D.I ainsi qu'à Monsieur DART pour son élection aux fonctions de secrétaire du Parti Socialiste de la section locale.

Par ailleurs, suite à un évènement, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'avoir une conduite irréprochable au quotidien.

Monsieur le Maire communique un certain nombre d'informations :

A - Fermeture des guichets SNCF de La Grand'Combe

Une table ronde s'est tenue le 5 mai dernier. Les responsables SNCF ont proposé plusieurs dispositifs de services et de distributeurs de billets. A ce jour, aucune suite n'est donnée, la volonté municipale est de rouvrir le guichet comme sur la commune de Génolhac.

Monsieur le Maire a souhaité recevoir un état mensuel des fréquentations du service. Lors de cette réunion également, il a été évoqué le nettoyage des voies comme le stipule la convention qui nous lie ainsi que l'accès sécurisé d'une habitation sur le quartier de Ribes.

B – Pôle de Santé

Le dossier porté par l'association des professionnels de santé a été étudié par l'Agence Régionale de Santé le 4 juin dernier. Le FNES, structure de référence, a labellisé le projet et ainsi reconnaît le travail de qualité des professionnels.

Il convient désormais d'évaluer les besoins afin d'anticiper l'étape suivante en l'occurrence la création du cabinet. Deux réunions sont prévues pour affiner le dossier : les besoins en service et en surface. L'objectif est de créer une structure utile et évolutive.

Les collectivités du Pays Grand'Combien et la Communauté de communes sont associées à



l'étude de faisabilité.

C – Pont Georges FRECHE

Les services Conseil Départemental, maître d'œuvre, achèvent leur réflexion sur le plan technique.

Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet du Gard pour la demande d'urbanisme. Son accord permet d'enclencher la procédure.

Concernant l'aspect financier, le projet total s'élève à 7 millions d'euros. Ceci comprend le pont et le rond point à hauteur du Boulodrome. Le principe acquis est la prise en charge par moitié du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Ce dossier est important pour la PRAE Humphry Davy, le sud de la ville et d'une manière générale le Pays Grand'Combien.

On peut espérer une consultation fin d'année ou début 2016. La construction d'un pont s'étale sur 18 mois.

D – Ruisseaux couverts

Il s'agit d'ouvrages réalisés par les exploitants miniers. Ces terrains ont été cédés à l'Etat et aux Collectivités. De ce fait et dans le cadre de la gestion des risques miniers, leur responsabilité est indirectement engagée. Un comité de pilotage s'est créé pour défendre les intérêts des collectivités. Une prochaine rencontre se tiendra le 26 juin prochain à l'école des Mines d'Ales.

E – Habitat du Gard

La reprise de gestion de l'OPHLM Grand'Combien par Habitat du Gard en janvier 2014 ont permis de prendre plusieurs mesures en faveur de l'Habitat sur le territoire, à savoir : la création d'une agence Cévennes, le maintien des personnels sur site, la création d'un plan stratégique du patrimoine (14 millions de travaux).

Lors du dernier Conseil d'Administration, trois opérations de réhabilitation ont été programmées :

- Les Tuileries, 50 logements, 1 149 750 €
- Le Mozart, Arboux, 44 logements, 1 050 320 €
- HLM Bas Village, 70 logements, 1 615 000 €

F – S.D.I.S

Lors de la séance du 14 avril dernier, lecture d'un courrier adressé au Président du SDIS a été faite. Ce dernier demandait davantage d'équité dans les critères retenus pour le calcul de cette contribution et une rencontre pour reprendre les modalités de répartition entre les communes. Le Président du SDIS reconnaît que la participation de la commune est lourde. Une rencontre est prévue prochainement pour réfléchir sur un calcul plus équitable du contingent.

G – Sécurité

Un exercice de mise en sécurité, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, a été réalisé le 29 mai dernier. La commune a reçu les félicitations de Monsieur le Préfet pour la bonne gestion du risque.

H – Mutualisation

Monsieur le Maire indique que le travail entre les collectivités est bien engagé. Il faut toutefois attendre le vote de la loi NoTre. Une séance de travail sera organisée sur ces questions prochainement.

I – Avenue du Pont

Monsieur BOUXX souhaite avoir des informations sur la rencontre du 24 avril dernier avec les services du Conseil Général et de l'Etat concernant la remise en état de l'avenue du Pont. Le Conseil Général propose la remise en état comme à l'origine avec un parapet. L'installation d'un ascenseur côté O.I.T est avancée mais rien n'est figé.



J – Appel à projets Etat (Europe Territoire Energie Positive pour la Croissance Verte)

Plusieurs fiches « action » sont proposées :

- Etude sur les locaux des ateliers de La Pise
- Aménagement des jardins familiaux sur Trescol
- Formation Zéro-Phyto
- Achat d'un véhicule électrique
- Installation de 60 candélabres par an
- Mise en place d'isolations diverses et d'huisseries (maison Nicosia, maison des Aidants, toiture de la Hôtel de Ville et des annexes)

K – Appel à projet FEDER/FSE

La commune a participé le 12 juin dernier au Comité Régional « approche territoriale intégrée » et va déposer, ce vendredi 19 juin, des dossiers pour les projets suivants :

- Réaménagement de l'éco-logis (nouveau local)
- Création de la maison de santé pluridisciplinaire
- CMPP : locaux plus adaptés
- Création du Pôle Jeunes, Rue de la République
- Aménagements des abords du quartier de Trescol
- Actions socio-éducatives

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité pour l'année 2016

Monsieur CASADO rappelle que Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité a remplacé, en 2011, la Taxe Locale d'Electricité. Cette décision fait suite à une directive européenne. Sont assujettis à cette taxe, les professionnels et les particuliers dont la puissance souscrite est inférieure à 250 KW.

Conformément à l'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative et aux articles L.2333-4 et L.5212-24, le Code Général des Collectivités Territoriales, les communes compétentes pour percevoir la Taxe Finale sur la consommation d'électricité sont tenues de choisir un coefficient unique parmi des valeurs figurant dans la liste suivante : 0.2.4.6.8.ou 8,50. Le coefficient applicable en 2015 sur la commune est de 8.44. La Direction Générale des Finances Publiques nous demande de fixer le coefficient multiplicateur applicable au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur CASADO propose de fixer celui-ci à 8.50.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Vente de parcelles de terrain sur Trescol

Monsieur Norbert JOUVERT indique que Monsieur et Madame DJOUDI, gérants de la SCI 12 faubourg d'Auvergne ont souhaité se rendre acquéreurs des parcelles cadastrées section AX n°172 et 284 p, attenante à leur propriété, pour une superficie totale de 9a 95ca. La parcelle AX n°172 abrite un entrepôt en très mauvais état qui doit être démoli. Cet entrepôt est « à cheval » sur une parcelle adjacente cadastrée AX n°178 leur appartenant.

Le service des Domaines estime la valeur vénale à 4 €/m² HT. Ces terrains sont situés sur une zone cadastrale ayant vocation à accueillir des activités industrielles.

Compte tenu de l'implantation du bâtiment et des frais que la commune aurait à engager pour sa démolition, il propose d'accorder ces ventes à l'euro symbolique au lieu de 3 980 €. Les futurs acquéreurs s'engagent à procéder, à leurs propres frais, à la démolition de l'entrepôt, les frais d'acte notariés et subséquents restant à leur charge.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Achat d'un bâtiment, Rue de la République



Ville de la Grand'Combe

Monsieur Norbert JOUVERT propose d'acquérir le bâtiment situé sur la rue République, à l'angle de la rue Emile Zola (ex boucherie GRIMAL-NICOSIA).

Ce bâtiment comprend deux logements habitables et deux locaux commerciaux. La municipalité réfléchit au devenir de ces derniers.

Cette vente nous est consentie au prix de 105 000 €, les frais d'actes notariés et subséquents étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire fait état d'une rencontre avec la Direction des Etablissements Fonciers Publics. Ce dernier aide les collectivités à l'acquisition de biens dans le cadre d'une « veille foncière » pour laquelle la commune a privilégié l'intégration du périmètre du centre ville. Les services ont été félicités pour la qualité des dossiers présentés.

Monsieur le Maire, d'autre part, indique qu'il a interpellé différents propriétaires concernant leur manière de louer leur bien et les problèmes qui se répercutent sur la ville. D'un autre côté, d'autres propriétaires ont fait connaître les difficultés rencontrées pour la location de leur bien.

D'autre part, et afin de poursuivre le travail engagé dans la lutte contre l'habitat insalubre et les propriétaires indécents, une réunion de travail est prévue le 29 juin prochain. Il convient de créer un espace de discussion ainsi que les conditions pour satisfaire tout le monde. Ce sujet ne mérite aucune polémique, il se base sur le principe du bien vivre ensemble.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Augmentation des tarifs de la restauration scolaire

Madame Sophie MILLOT propose, d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 0.10 € et ce à compter du 1^{er} septembre 2015.

Cette augmentation s'appliquera sur les deux tranches de tarifs proposés à savoir :

Quotient familial compris entre 0 et 645 : 3 € le ticket

Quotient familial au-delà : 3.10 € le ticket

Monsieur BOUIX informe que, compte tenu du contexte actuel de crise, son groupe ne votera aucune augmentation.

**Adopté à la majorité
23 Pour – 6 Contre**

V – Augmentation des tarifs des emplacements des marchés hebdomadaires

Monsieur Joseph PEREZ indique que la commission « Commerce et Artisanat s'est réunie le jeudi 4 juin dernier. En accord avec les syndicats des marchands forains, il propose de porter les tarifs des emplacements des marchés hebdomadaires à 1.30 € le ml pour les commerçants abonnés et pour les non-abonnés, d'appliquer le tarif de 1.80 le ml.

Par ailleurs, il propose d'augmenter les tarifs des abonnements EDF pour les porter à 42 € (trimestriel) pour les abonnés et à 4 € par branchement pour les non-abonnés.

**Adopté à la majorité
23 Pour – 6 Contre**

VI – Augmentation des tarifs des concessions funéraires

Monsieur Norbert JOUVERT propose d'augmenter les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1^{er} juillet 2015, pour les fixer à :

Columbarium (concession 50 ans)	800 €
Concession simple 30 ans	300 €
Concession simple 50 ans	400 €
Concession double 30 ans	400 €
Concession double 50 ans	500 €

**Adopté à la majorité
23 Pour – 6 Contre**

Une discussion s'engage sur l'augmentation de l'ensemble des tarifs.



Monsieur le Maire ajoute que sur la commune se pratiquent les tarifs les plus bas du bassin.

VII – Augmentation des tarifs des emplacements de taxis

Monsieur Norbert JOUVERT propose d'augmenter les tarifs des emplacements de stationnement pour les porter de 44 € à 50 € à compter du 1^{er} juillet 2015. Ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2011.

**Adopté à la majorité
23 Pour – 6 Contre**

VIII – Attributions de subventions

A – Dans le domaine des Affaires Scolaires

Madame MILLOT Sophie propose les attributions suivantes :

SEP (accompagnement scolaire)	4 000 €
Psychologue Scolaire	300 €
Association des Parents d'Elèves	
MELI MELO (A. France)	1 240 € (projet jardin inclus 500 €)
MELI MELO (J. Ferry)	663 €
A.P.E Florian	322 €
A.P.E. V. Hugo	465 €
Collège Léo Larguier	
Foyer socio-éducatif	1 000 € (dont 750€ séjour ski élèves Gd combiens).
Asso. des Parents d'Elèves	465 €
Collège Villa Béchard – APE -	550 €
AP.E. Ecole Saint-Pierre	398 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

B – Dans le domaine de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale

Madame Karine MONTENEZ propose les attributions suivantes :

- Arboux Pour Tous	200 €
- Avenir Jeunesse	8 000 €
- TEDAC	
- Chantier Educatif	6 000 €
- Action de mobilité	1 500 €
- Connexion Pour Tous	3 500 €
- Centre Social	286 127 €
- SEP Famille-Parentalité	6 500 €
- SEP Hébergement	4 000 €
- Fonds d'Aide Jeunes En Difficultés	1 000 €
- Vie Libre	200 €
- Association Professionnels de Santé	2 000 €
- APMG Maison Médicale	862 €
- Femmes Solidaires	300 €
- RESEDA	1 000 €
- Amicale des Algériens en Europe	500 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

C – Dans le domaine de la Solidarité

Madame Marie-Claude SOUSTELLE propose les attributions suivantes :

- C. C.A.S	32 500 €
- F.N.A.T.	900 €
- Secours Populaire	800 €

Pas d'observation



Adopté à l'unanimité

D – Dans le domaine de la Prévention

Madame Annie ARCANGIOLI propose les attributions suivantes :

- Prévention Routière	100 €
- TEDAC (poste adulte-relais)	8 000 €

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**E – Aux associations « Anciens Combattants » et associations diverses**

Monsieur Nicolas CASADO propose d'attribuer aux associations d'Anciens Combattants et Associations diverses, les subventions suivantes :

Aux associations d'anciens combattants :

- UFAC	500 €
- FNACA	300 €
- ASSOR	150 €

Associations diverses

- Asso.lotissement de l'Arboux	200 €
- Nicar-agua	200 €
- Les Cabanonniers des Pelouses	200 €

Aux Syndicats

- C.G.T	300 €
- CFDT	300 €

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**IX - Autorisation de signature à Monsieur le Maire pour le contrat de ville nouvelle génération 2015-2020**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Ce texte définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe pour notre département, 8 intercommunalités et 11 communes.

La commune figure dans la liste notamment pour les quartiers suivants : Trescol, La Levade, le hameau de Ravin, les Pelouses, le centre ville, le Riste et l'Arboux.

Les contrats de ville ont été élaborés en partenariat avec le Département. Pour ce qui concerne notre territoire, la gouvernance du contrat de ville repose sur le Groupement d'Intérêt Public. Les contrats de ville sont organisés autour de 3 piliers :

La cohésion sociale

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Le développement économique et l'emploi

Des axes transversaux tels que la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention de toutes les discriminations, et la transmission des valeurs de la République. Il est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les documents concernant la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nommé Président du CUCS Piémont-Cévennes. Ce dossier, très important, va aider la ville et les associations dans leurs actions.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**X – Questions diverses**

A - Question posée par le groupe « UNION POUR LE RENOUVEAU »

Question : Où en est-on du projet d'aménagement de la Vallée Ricard et de la proposition de Mme Colette ANDRE-MARTIN ?



Réponse de Monsieur le Maire

Le projet concernant les aménagements de la vallée Ricard entre dans celui plus global, de l'éco-quartier Fougère au-dessus de La Forêt.

L'ensemble du périmètre est amené à connaître de grands changements dans les cinq années à venir, dans le respect du label « éco quartier », à savoir la protection de l'environnement et du cadre de vie.

154 entreprises ont consulté le dossier portant sur les projets d'aménagement et d'urbanisme durables (mixité sociale et intergénérationnelle, efficacité énergétique, optimisation de la consommation des ressources et des matériaux, gestion qualitative et économe de l'eau, mise en place de déplacements doux ...).

52 dossiers ont été épluchés sous la houlette de Joseph Pérez, 1^{er} adjoint en charge du renouvellement urbain. Au final, ce sont 5 cabinets d'architectes-urbanistes qui vont travailler sur l'éco quartier avec pour mot d'ordre une intégration harmonieuse dans le paysage.

Le 3 juillet prochain constitue la date butoir pour les 5 cabinets finalistes qui doivent rendre leur copie !

Comme nous l'avons fait avec Didier Dart concernant la promotion du projet de zone d'activité numérique pour lequel le Pays Grand'Combien a commandité un diagnostic et une étude de marché auprès des étudiants de l'université Paris-Dauphine, la municipalité pourra renouveler ce type de partenariat pour la vallée Ricard.

Au même titre, la proposition de Madame ANDRE-MARTIN de travailler avec des étudiants, sera étudiée au moment venu.

B - Monsieur Allain FAURE revient sur les 20 ans de mandat de Monsieur le Maire et les réalisations faites. Il se félicite de l'annonce faite en début de séance sur la construction du pont Georges FRECHE.

C - Monsieur NOUI demande les raisons pour lesquelles l'aménagement d'horaires, en période d'été, ont été supprimé.
Monsieur le Maire s'explique.

D - Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h00.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président du Conseil Départemental**


Patrick MALAVIEILLE